

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2024/11

Séance ordinaire du 17 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents :

- | | |
|--|-----|
| 1. Mme Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente | 9. |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Carol DE SIQUEIRA | 11. |
| 4. Mme Arlette MATHIEU | 12. |
| 5. Mme Jutta JUHNKE | 13. |
| 6. Mme Stéphanie MAZIOUX | |
| 7. M. Joël PUTIGNIER | |
| 8. M. Patrice ROMEUF | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Claudine POYET, Conseillère municipale déléguée a donné pouvoir à Mme Martine GRIVILLERS
Emmanuelle GUIGNARD, Conseillère municipale d'opposition a donné pouvoir à Mme Arlette MATHIEU

Excusé.s :

Mmes Géraldine DERGELET, Adjointe au Patrimoine

Jocelyne CHAPERON, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (ADAPEI Loire)

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Pour rappel : Conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'administration du CCAS doit établir son règlement intérieur afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Suite au nouveau décret n°20236632 du 20 juillet 2023 donnant obligation aux CCAS et CIAS d'avoir un vice-Président délégué en plus du Président et du vice-Président, ainsi qu'à l'article L. 612-1 du Code de la Consommation, il sera donc exposé les mises à jour du projet de Règlement intérieur du CCAS de Montbrison aux administrateurs.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de voter ce nouveau projet de règlement intérieur à main levée.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé au vote du nouveau projet de règlement intérieur par vote à main levée.

Nombre de votants : 8

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 110 (dont 2 pouvoirs)

Nombre d'abstention : 0

La délibération autorisant approuvant le nouveau règlement intérieur du CCAS est adoptée à l'unanimité (10 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 17 JUIN 2024.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Martine GRIVILLERS

